

Révolution Sociale

Avril 2023



travailsocial.npa92@protonmail.com

nouveaupartianticapitaliste.fr



Révolution sociale - militant.e.s
du secteur social du NPA



Revolution.sociale.npa

PLUS IL PARLE, MOINS ON L'ÉCOUTE

Décidément le seul intérêt des discours de Macron, c'est de relancer la mobilisation ! Des milliers sont descendus dans la rue pour éviter d'avoir à l'écouter et exiger l'abrogation de cette loi retraite désormais promulguée. Pendant ce temps le président débitait des platitudes et quelques promesses dont nous savons déjà lesquelles seront tenues : le renforcement des effectifs militaires et policiers pour matraquer les opposants et les mesures contre les travailleurs étrangers pour détourner la colère. L'arrogance à l'état pur... mais pas si sûre d'elle-même. Eh bien nous allons lui montrer que le seul fusible désormais c'est lui !

La vraie démocratie elle est ici !

Le Conseil des neuf « sages » a validé la réforme ? Vomie par tout le monde, ils ont jugé qu'elle était constitutionnelle. Le 49.3 l'était aussi et il a mis tout le monde dans la rue.

Car comme le crient les manifestants : « C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons... ! » La mobilisation contre la réforme des retraites a eu comme écho des centaines de grèves victorieuses pour les salaires. Car l'inflation qui explose, ce sont nos salaires réels qui baissent, pendant que le CAC 40 affiche 152 milliards de bénéfices net et que le salaire du patron de Stellantis, Carlos Tavares, s'élève à 64 000 euros par jour samedi et dimanche compris.

Or, depuis des semaines, les revendications démocratiques épaulent les revendications sociales. Qui sont ces gens qui prétendent imposer par des coups de force institutionnels et policiers ce que tout le monde repousse dans la rue et par la grève ? Leurs prétendus « démocratie » et « dialogue social » n'existent ni dans les entreprises ni dans leur société. Ils gouvernent à coups de matraque et lacrymo contre les manifestants, ouvriers ou lycéens, et de rangées de CRS devant le Conseil constitutionnel. Aujourd'hui que les bruits de bottes et la folie de ceux qui nous gouvernent ravivent la menace de guerre, plus que jamais leur pouvoir est inacceptable.

Ces ministres qui prétendent combattre l'extrême droite en appliquant sa politique

Cette semaine, après Gérard Darmanin, c'est Elisabeth Borne qui menace la Ligue des droits de l'homme (LDH) pour avoir dénoncé les violences policières. Malheur à ceux qui les dénoncent ! Pourtant, même le Conseil de l'Europe et la Maison-Blanche ou le New York Times s'en émeuvent. Borne va-t-elle tous les traiter d'« islamo-gauchistes » ? Pendant que Darmanin frétille pour sa loi contre les travailleurs immigrés tout en envoyant sa police casser du manifestant, comment le gouvernement va-t-il nous faire avaler un « front républicain » contre l'extrême droite... après avoir mis en œuvre sa politique ?

R.I.P. le RIP : continuons la mobilisation !

Le Conseil constitutionnel a également invalidé le référendum d'initiative partagée (RIP) proposé par les parlementaires de gauche.

Mais nous n'attendrons pas pendant des mois ou des années un RIP que la mobilisation a déjà tranché. L'intersyndicale, de son côté, a certes refusé le dialogue avec Macron... jusqu'au 3 mai, mais n'appelle à une prochaine journée que dans quinze jours, le 1er mai.

Macron déclarait en Chine que seules des minorités ont reconduit les grèves. Sauf que le soutien massif à ces minorités a créé une crise politique telle que plus personne ne veut se mouiller avec lui. Minoritaire à l'Assemblée, Macron n'a même pas eu les moyens cette semaine d'imposer un de ses favoris à l'Agence de l'environnement ni même un projet de loi sur la programmation militaire à 413 milliards d'euros de budget public. Notre force de travailleurs, c'est bien la grève ! Et le jour où nous serons nombreux à l'avoir décidée, le jour où la grève sera devenue « générale », aucun gouvernement, aucune police, ne pourra s'opposer à notre volonté.

Alors oui, mobilisés, nous le serons encore cette semaine, par les grèves, les blocages, les manifestations et dès jeudi 20 avril à l'appel de la CGT, auquel se rallie l'intersyndicale nationale de la SNCF pour une journée de « colère cheminote ». Elle devra devenir celle de la colère ouvrière de tous ceux qui ne passeront à rien d'autre tant que le gouvernement n'aura pas ravalé sa sale réforme, promulguée ou pas.



Brèves



Ocellia : la direction ne vient même plus quand on bloque, on va la chercher chez elle

La mobilisation massive et majoritaire continue à Echirolles (38). Après plusieurs blocages, la direction locale ne faisait même plus l'effort de venir rencontrer les grévistes !

Les étudiant.es mobilisé.es ont trouvé une solution toute simple : elles et ils sont allé.es directement voir la Direction Générale, à Lyon, à plusieurs dizaines pour exiger des réponses à leurs revendications. Une négociation a été imposée, la victoire est toute proche! C'est une brèche pour l'ensemble des étudiant.es de l'ensemble des écoles partout en France !

Association "Du côté des femmes" ...et pour le licenciement des travailleuses

Après avoir laissé en difficulté les salarié.es de l'association, pendant plusieurs semaines, sans salaire, "Du côté des femmes" est aujourd'hui endetté de 2 Millions d'euros. Et sous mandat judiciaire pour redressement. Quelle solution ? Évidemment, cette situation se fait au mépris de l'investissement des salarié.es dans leur métier mais aussi de la sécurité des femmes victimes de violences conjugales.

Le NPA porte dans son programme l'interdiction des licenciements, nous irons donc jusqu'au bout pour soutenir les salarié.es en lutte de cette association.

S'organiser pour changer la société !

Les militant.es du NPA du secteur social et médico-social proposent une réunion publique nationale afin de discuter de la stratégie dans les grèves mais aussi du lien entre travail social et anticapitalisme : contactez nos militant.es, ou écrivez nous par mail ou sur nos réseaux.



Abandon de poste = présomption de démission, c'est officiel !!!

Le décret corrigé en urgence vient d'être publié au JO du 18 avril et précise que le salarié a 15 jours pour justifier son absence et qu'il peut contester cette présomption de démission en raison des motifs suivants (raisons médicales, droit de grève, droit de retrait)

Cette mesure considère donc l'abandon de poste comme une démission et par conséquent empêche l'ouverture de droits à l'assurance-chômage. Le décret avait dans un premier temps 'oublié' de reprendre des éléments du texte de loi, notamment l'obligation pour l'employeur de demander au salarié de justifier son absence, et ne reprenait pas clairement les cas dans lesquels cette mesure ne s'appliquait pas.

123 000 rupture de contrats en 2022 pour abandon de poste (à rapporter à 18 millions de fin de contrat en 2020) : une mesure purement idéologique dans l'unique but de faire des économies sur le dos des travailleurs !



**TRAVAIL SOCIAL ET ANTICAPITALISME :
LA PLACE DU SECTEUR SOCIAL DANS LES
MOBILISATIONS INTERPROFESSIONNELLES**



Jeudi 27 avril - 19h
RÉUNION PUBLIQUE NATIONALE DU NPA AVEC
DES MILITANT.E.S DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

EN PRÉSENTIEL À PARIS & GRENOBLE & LIEN ZOOM DISPO EN MP